

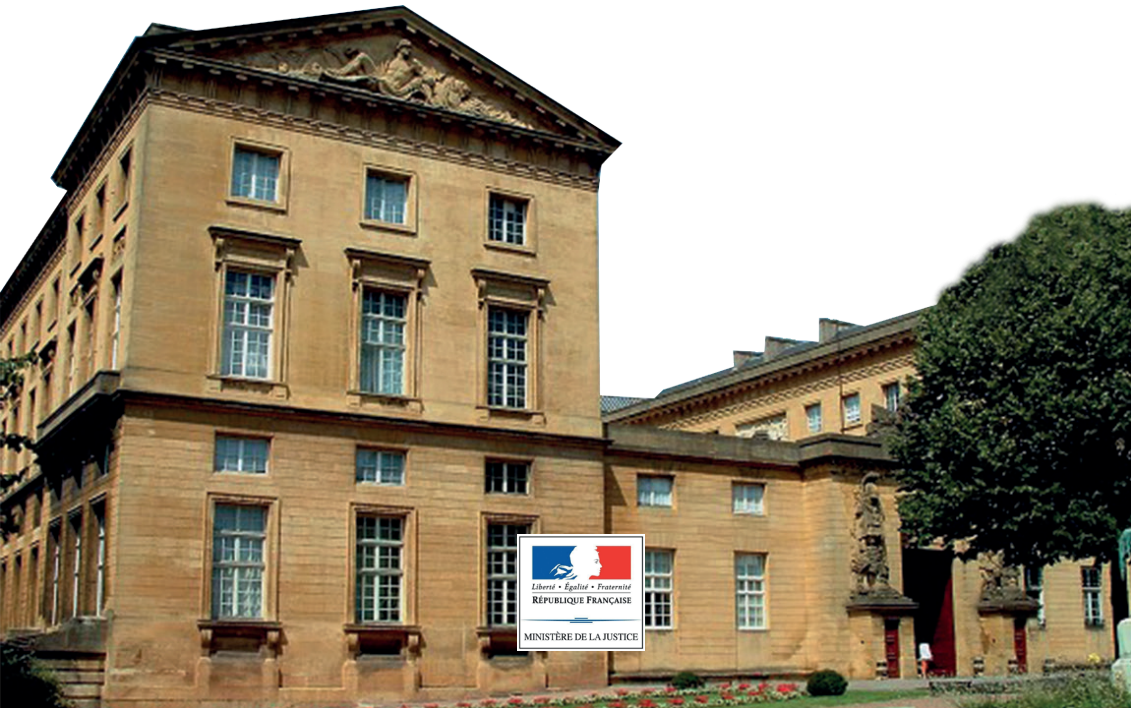
MOSELLE

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

ACCES AU DROIT



CDAD
DE LA MOSELLE



QU'EST-CE QUE L'ACCÈS AU DROIT ?



ENTRETIENS
GRATUITS



ASSURÉS PAR DES PROFESSIONNELLS
DE LA JUSTICE ET DES JURISTES



CONFIDENTIELS



ANONYMES

Pour qui ?

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en dehors de tout procès, connaître ses droits et ses obligations.

L'aide à l'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes ;
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits ;
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation ;

- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Moselle a mis en place des structures d'accès au droit dans tout le département de la Moselle, avec le soutien financier de l'Etat, des collectivités territoriales, des auxiliaires de justice, et en partenariat avec le secteur associatif, pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations, et vous orienter dans vos démarches.

Les intervenants

LES INTERVENANTS INSTITUTIONNELS :

LES AVOCATS : apportent des conseils dans tous les domaines du droit.

LES NOTAIRES : apportent des informations sur les droits successoraux, patrimoniaux et matrimoniaux.

LES HUISSIERS : informent sur les procédures d'exécution et répondent à vos questions (saisie des rémunérations, blocage des comptes bancaires, saisie vente du mobilier, expulsion locative, etc...).

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE : favorise le règlement amiable des conflits entre particuliers, entreprises ou artisans.

LE MÉDIATEUR : entend les parties confronter leurs points de vue pour permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

L'ÉCRIVAIN PUBLIC : propose un service d'aide et d'accompagnement à la compréhension et à

l'écriture de textes officiels ou privés (lettres, documents administratifs, demande de logement social, RSA, ...).

LE DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS : intervient pour la défense des droits des enfants, en cas de discriminations, de difficultés avec un service public ou une administration (CAF, Pôle Emploi, Police, Impôt, CPAM...).

LE DÉLÉGUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE : met en œuvre, à la demande et sous le contrôle du Parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le Parquet pour les infractions de faible gravité (rappel à la loi, médiation pénale, mesure de réparation, composition pénale).

LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) : met en œuvre les peines alternatives à l'incarcération, contrôle et fait respecter les obligations des mesures judiciaires.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ) : est chargée du suivi éducatif des mineurs poursuivis et condamnés pénalement.

LES INTERVENANTS ASSOCIATIFS :

AIDE AUX VICTIMES

BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES DANS LES 3 TGI DE LA MOSELLE : METZ, SARREGUEMINES ET THIONVILLE

À METZ

CIDFF METZ THIONVILLE

24 rue du Wad Billy
57000 METZ
03 87 76 91 21
Au TGI de Metz du lundi au
vendredi de 13h à 16h30

À THIONVILLE

ATAV

Palais de Justice,
5 Quai Pierre Marchal
57100 THIONVILLE
34, rue De La Tour
57100 THIONVILLE
03 82 59 20 03

À SARREGUEMINES

PROXIMITE

15, place du Chanoine Kirch
57200 SARREGUEMINES
03 87 95 06 06
Au TGI de Sarreguemines
- Les lundis, mercredis
et vendredis / 08h30 > 11h30

DUOVIRI

Association de Médiation
pénale pour le ressort
du TGI de METZ
9, En Nexirue
57000 METZ
03 87 75 67 56
www.duoviri.fr

Au TGI de Thionville les jours
d'audience correctionnelle:
- Les mardis / 13h30 > 16h30
- Les 3 premiers mercredi du
mois / 9h00 > 12h00
- Les 2 premiers jeudis du
mois / 13h30 > 16h30

CIDFF MOSELLE EST

Mairie de Forbach
Avenue Saint Remy
57600 FORBACH
03 87 84 31 25
Au TGI de Sarreguemines
- Les mardis / 9h > 12h
- Les jeudis / 13h30 > 16h30

SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Des lieux d'accueil
sont à votre disposition
pour être entendu(e)
set accompagné(e)s
gratuitement
et en toute
confidentialité.

À METZ

INFORM'ELLES

10 rue Mazelle
57000 METZ
03 87 35 05 64

À THIONVILLE

LÉA

25, rue de la Vieille Porte
57100 THIONVILLE
06 80 66 57 05

À FORBACH

LIEU D'ÉCOUTE ET D'ACCUEIL MOSELLE CENTRE/SUD/EST DISPOSITIF CMSEA ESPOIR Service Accompagnement et Prévention des Violences Conjugales (APVC)

1 rue des Moulins
57600 FORBACH
03 87 84 83 29
Permanences téléphoniques :
- Les mardis
9h > 12h / 13h30 > 16h
Et sur rendez-vous
les autres jours

Les structures

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Dans les communes ou les quartiers éloignés des tribunaux, les Maisons de Justice et du Droit (MJD) ont pour mission :

- l'information gratuite des citoyens,
- la médiation et la conciliation,
- le rappel à la loi, la composition pénale,
- l'aide aux victimes.

Les MJD réunissent différents acteurs (magistrats, avocats, policiers, éducateurs, travailleurs sociaux...) qui s'y retrouvent pour informer et apporter des solutions alternatives à l'action judiciaire.

Ils luttent contre la petite et moyenne délinquance et résolvent les petits litiges civils (logement, consommation, surendettement...) par des actions de prévention, d'insertion et de réinsertion, et par le recours à la conciliation et à la médiation judiciaire.

Un accueil spécifique est également réservé aux victimes d'infractions pénales (agression, coups et blessures, injures, vol, racket, escroquerie...) qui trouvent une écoute, un soutien moral et un accompagnement tout au long de leurs démarches.

MJD DE FAULQUEMONT

District Urbain de
Faulquemont
1, Allée René Cassin
57380 Faulquemont
03 87 90 00 22
mjd@dufcc.com

MJD FORBACH

8, avenue de l'Europe
57600 Forbach
03 87 88 66 66
mjd-forbach@justice.fr

MJD VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel
57700 Hayange
03 82 51 98 62
mjd-val-de-fensch@
justice.fr

MJD WOIPPY

17, place Jean Perrin
57140 Woippy
03 87 18 50 67
mjd-metz@justice.fr

POINT D'ACCÈS AU DROIT / ANTENNE DE JUSTICE

Le Point d'Accès au Droit (PAD) et l'Antenne de Justice (AJ) et les Relais d'Accès au Droit (RAD) sont des lieux d'accueil, permanents ou non. Ils apportent aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs l'information de proximité qui les aidera à exercer leurs droits et leurs devoirs :

- un service d'information, d'orientation et de consultation juridique gratuit et confidentiel,
- un accueil et un soutien particuliers réservés aux victimes.

En fonction des lieux, des permanences juridiques y sont tenues par des avocats, des associations spécialisées, des conciliateurs...

PAD DE METZ BORN

Pôle des Lauriers
3, bis rue d'Anjou
57070 Metz
03 87 55 55 98

PAD DE CHATEAU-SALINS

Maison de l'Etat
(ANCIENNEMENT
SOUS-PRÉFECTURE)
6, rue de Nancy
57170 CHATEAU-
SALINS
03 87 05 10 22

PAD DE THIONVILLE

CCAS de Thionville
29, boulevard Jeanne
d'Arc
57100 THIONVILLE
03 82 34 00 77 (CCAS)

RAD PHALSBOURG

Maison des Services
Lobau
17 rue du Commandant
Taillant
57370 PHALSBOURG
03 87 24 40 00 (Mairie)

RAD TGI METZ

Permanences d'avocats
tous les lundis matins de
9h à 12h sur rendez-vous
auprès de l'Ordre des
Avocats au
03 87 76 16 00

RAD TGI SARREGUEMINES

Permanences d'avocats
tous les lundis matins de
9h à 12h sur rendez-vous
auprès de l'Ordre des
Avocats au 03 87 76 16 00

Permanences du CIDFF
Moselle Est tous les 1ers
et 3èmes mardis du mois
de 13h30 à 16h30, sans
rendez-vous

RAD TGI THIONVILLE

Permanences d'avocats
tous les 1ers et 3èmes
vendredis du mois
de 9h à 12h sur rendez-
vous auprès de la MJD du
Val de Fensch
au 03 82 51 98 62

RAD TI SARREBOURG

Permanences d'accès au
droit et d'aide aux victimes
les 1ers et 3èmes mardis
de chaque mois de 13h30
à 16h30

RAD DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE METZ

1, rue de la Seulhotte,
57070 METZ
Contact :
CIDFF Metz Thionville
03 87 76 03 48

RAD DE LA MAISON D'ARRÊT DE SARREGUEMINES

9, rue Victor Hugo
57216 SARREGUEMINES
Contact :
CIDFF Moselle Est
03 87 84 31 25

RAD MAISON DES ADOLESCENTS DE LA MOSELLE

Permanences d'avocats du
Pôle Mineurs à destination
des adolescents,
des familles et des
professionnels,
7, rue Harelle,
57000 METZ
03 87 18 44 22

ANTENNE DE JUSTICE DE BEHREN-LES-FORBACH

Mairie de
Behren-lès-Forbach
1, rue des Roses
57460 BEHREN-LES-
FORBACH
03 87 84 23 71

ANTENNE DE JUSTICE DE CREUTZWALD

12, rue du Général
Cochois
57150 CREUTZWALD
03 87 81 89 89

DROIT DE LA CONSOMMATION

CIDFF Metz Thionville

CIDFF Moselle Est

**CLCV Union Départemen-
tale de la Moselle**

7, rue du pont
57525 TALANGE
03 87 72 31 55

FAMILLES DE FRANCE

1 rue Le Moyné
57050 METZ
03 87 65 47 87

UFC – Que Choisir

2 Rue d'Austrasie
57100 Thionville
03 82 51 84 29

DROIT DE LA FAMILLE

CIDFF Metz Thionville

CIDFF Moselle Est

DUOVIRI

INFORMATION À LA MÉDIATION FAMILIALE

MARELLE

10, Boulevard Arago
57070 METZ
03 87 31 14 36

APSIS EMERGENCE

6 rue du Cygne
57100 THIONVILLE
03 82 53 83 17

EPE 57 (Ecole des Pa- rents et des Educateurs De Moselle)

1, rue du Coëtlosquet
57000 METZ
03 87 69 04 65

ESPACE RENCONTRE

15 Boucle des
Prés Saint Pierre
57100 THIONVILLE
03 82 34 79 33

**THONVILLE
MÉDIATION**

Palais de Justice, Quai
Pierre Marchal
57100 THIONVILLE
06 16 83 13 23

PROXIMITE

SURENDETTEMENT

CRÉSUS LORRAINE

Pôle des Lauriers,
3bis rue d'Anjou
57070 METZ
06 30 33 43 66

FAMILLES DE FRANCE

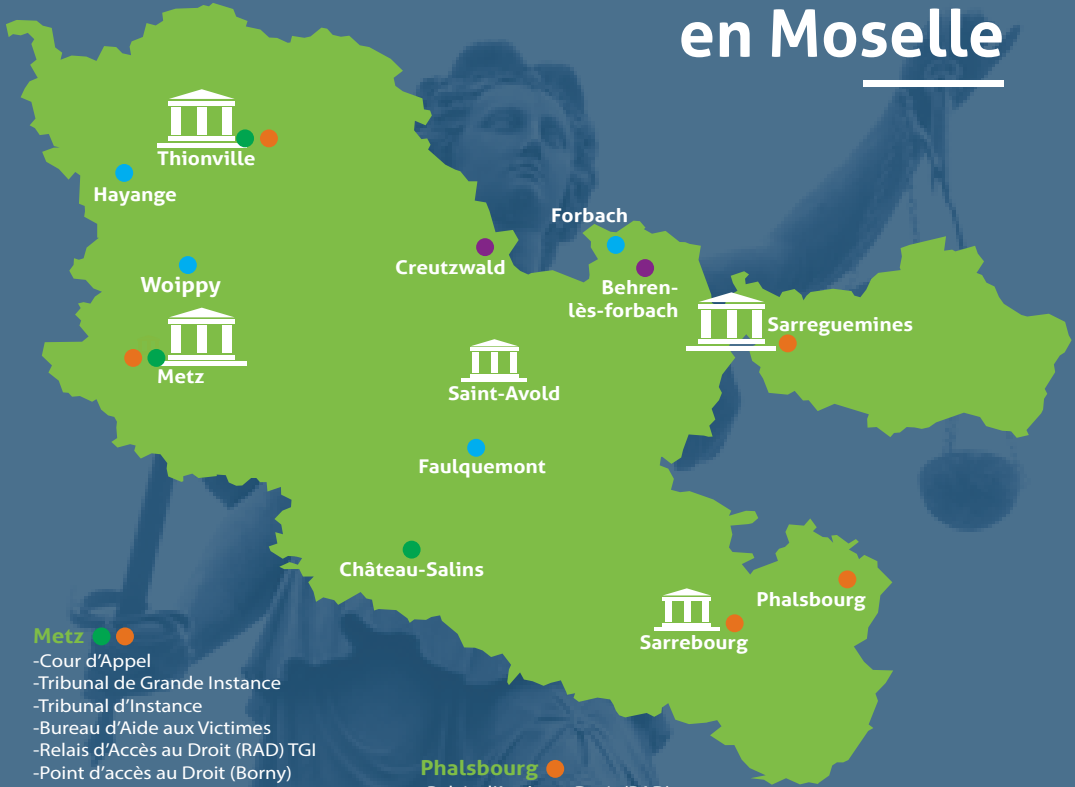
LOGEMENT

ADIL 57

8, rue Gambetta
57000 METZ
03 87 50 02 60

CLCV UD Moselle

L'accès au droit en Moselle



Metz

- Cour d'Appel
- Tribunal de Grande Instance
- Tribunal d'Instance
- Bureau d'Aide aux Victimes
- Relais d'Accès au Droit (RAD) TGI
- Point d'accès au Droit (Borny)
- Relais d'Accès au Droit (RAD) Centre Pénitentiaire
- Relais d'Accès au Droit (RAD) Maison des Adolescents de la Moselle

Thionville

- Tribunal de Grande Instance
- Tribunal d'Instance
- Bureau d'Aide aux Victimes
- Relais d'Accès au Droit (RAD) TGI
- Point d'accès au droit

Sarreguemines

- Tribunal de Grande Instance
- Tribunal d'Instance
- Bureau d'Aide aux Victimes
- Relais d'Accès au Droit (RAD) TGI
- Relais d'Accès au Droit (RAD) Maison d'Arrêt

Saint-Avold

- Tribunal d'Instance

Sarrebourg

- Tribunal d'Instance
- Relais d'Accès au Droit (RAD)

Phalsbourg

- Relais d'Accès au Droit (RAD)

Château-Salins

- Point d'accès au droit (PAD)

Woippy

- Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Hayange

- Maison de la Justice et du Droit

Forbach

- Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Faulquemont

- Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Creutzwald

- Antenne de Justice

Behren-lès-Forbach

- Antenne de Justice

LÉGENDE

- Point d'accès au droit
- Maison de Justice et du droit
- Antenne de Justice
- Relais d'Accès au Droit

Centres des Restaurants du Coeur

Des avocats et des juristes assurent des permanences dans les Centres des Restaurants du Coeur de la Moselle pendant la campagne d'hiver



Pour  d'infos

et connaître les lieux et horaires
des permanences, rdv sur :
www.cdad-moselle.justice.fr

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Le Conseil départemental de l'accès au droit de la Moselle met à disposition des citoyens des lieux à même de leur fournir une aide à l'accès au droit et favorise le développement et la diversification des modes amiables de règlement des conflits.



Adresse postale :

3, rue Haute Pierre
BP 81022
57036 METZ, cedex 1



www.cdad-moselle.justice.fr